

19 Dec 2023  
16.10  
8h45

(4)  
HB

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)  
En matière de faillite et d'insolvabilité

N° : 500-11-063148-239

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION  
DE :

Montréal, le 19 décembre 2023  
Vu les énoncés à la requête, l'affidavit et les pièces à leur soutien, l'absence de contestations ainsi que les représentations; ATTENDU QUE le Tribunal est convaincu que les conditions mentionnées à l'art. 50.4(9) LFI sont réunies; la présente requête est ACCORDÉE selon les conclusions et le délai pour déposer une proposition concordataire PROLONGÉ du 2 Février 2024, SANS FRAIS.

10729752 CANADA INC., faisant affaires sous le nom de **DOGGY BATHROOM**, une personne morale ayant son siège au 617-150, rue Saint-Norbert, Montréal, province de Québec, H2X 1G6

Débitrice

et -  
MNP LTÉE. (Gaetano Di Guglielmo, CPA, CIRP, LIT), ayant une place d'affaires au 1155, boul. René-Lévesque Ouest, 23<sup>e</sup> étage, Montréal, province de Québec, H3B 2K2

Syndic

M<sup>re</sup> PATRICK GOSSELIN  
Registraire

**REQUÊTE POUR PROROGER LE DÉLAI  
POUR DÉPOSER UNE PROPOSITION**  
(Article 50.4 (9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

AU REGISTRAIRE DE CETTE COUR, SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE,  
DANS ET POUR LE DISTRICT DE QUÉBEC, LA DÉBITRICE EXPOSE CE QUI SUIT :

1. La débitrice, qui fait affaires sous le nom de Doggy Bathroom, a été fondée en 2019 par Alain Courchesne, un designer d'intérieur primé originaire de l'Ontario, et David Hébert.
2. L'entreprise a conçu un bac à litière pour petits chiens, y compris les mâles qui lèvent la patte, doté de tapis de propreté adhésifs spécialement conçus pour une application verticale.